

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 Janvier 2020  
BU 004 DE

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 24

Etaiènt présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Jean-Marie BAILLY, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

A donné pouvoir : Bernard AMIENS à Jean-Jacques COURT.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaiènt Excusés : Dominique BONNET, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Michel FEVRE.

Etaiènt absents : Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Françoise WEBER, Yann PINGUAND.

Convocation faite le : 20 janvier 2020

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Picarreau.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

VU le projet de délibération du Conseil Municipal de la commune de Picarreau, novembre 2018 portant approbation de l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours en date du 06 novembre 2018 et la demande de complément d'opération formulée par la Commune de Picarreau pour la rénovation de la place de la Mairie d'un montant total de 27.430 euros HT.

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Picarreau en vue de participer au financement des travaux de la place du village. La participation de la CCAPS sera de 10.000,00 €.

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant

3 / DIT que la délibération annule et remplace la délibération BU 028 DE du 06 Novembre 2018.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Pour le Président empêché  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

